

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DU 192-5** Signature du contrat de concession d'aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>).

**MM. Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, M<sup>mes</sup> Nawel OUMER,  
Alexandra CORDEBARD et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.300-4, L.300-5, L.327-1, L.311-1, L.311-4 et L.311-5 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2014 DU 1113-1 des 17, 18 et 19 novembre 2014, ayant approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2016 DU 1 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 ayant approuvé la modification générale du PLU ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2016 DU 132 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 ayant approuvé le bilan de la concertation préalable et les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) ;

Vu les projets de délibération 2016 DU 192-1 à 5 en date du 29 novembre 2016 par lesquels Madame la Maire de Paris lui propose :

- 1- d'approuver le bilan de la mise à disposition du public du projet de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 2- d'approuver le dossier de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;

- 3- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 4- d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ;
- 5- d'approuver le contrat de concession d'aménagement de la ZAC avec la SPLA PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT et de l'autoriser à le signer ;

Vu le projet de contrat de concession d'aménagement (y compris ses 3 annexes) de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission, Mesdames Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission, Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de concession de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup> arrondissement), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ledit contrat de concession d'aménagement avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » dite « PBA ».

Article 3 : La participation de la Ville de Paris au coût de l'opération est fixée à un montant de 41,42 millions d'euros HT, augmenté de la TVA au taux en vigueur, sous réserve de décisions de financement.

Article 4 : La dépense visée à l'article 3 sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**